

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 045

SEANCE DU Mardi 16 mai 2023

Conseillers en exercice : 10
Présents en début de séance : 40
Présents pour le vote de cette délibération :10
Procuration(s) :3
Votants :13
Date de la convocation mercredi 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 16 mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER. Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LEROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration :

Madame Audrey BARAZER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Marc QUEMENER donne procuration à Monsieur Joel GOUGAY
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-045

OBJET : Approbation du procès-verbal du 4 avril 2023

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 4 avril 2023 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du compte de gestion budget principal 2022
- 2) Approbation du compte administratif budget principal 2022
- 3) Approbation du compte de gestion service des eaux 2022
- 4) Approbation du compte administratif service des eaux 2022
- 5) Approbation du compte de gestion lotissement 2022
- 6) Approbation du compte administratif lotissement 2022
- 7) Affectation du résultat du budget principal
- 8) Affectation du résultat du budget service des eaux
- 9) Affectation du résultat du budget lotissement
- 10) Taux fiscalité locale 2023
- 11) Vote du budget principal 2023
- 12) Vote du budget service des eaux 2023
- 13) Vote du budget lotissement 2023
- 14) Approbation du procès-verbal du 21 février 2023
- 15) Décisions du maire
- 16) Acquisition d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie
- 17) Demande de financement DSIL 2023 pour la rénovation de la maison situé 43 rue du docteur Jacq
- 18) Accroissement temporaire d'activité – Emploi saisonnier
- 19) Travaux d'éclairage public au parking du CAL
- 20) Travaux d'éclairage public au lotissement de kerseac'h
- 21) Adhésion au groupement de commandes des compteurs de sectorisation et stabilisateurs de pression des réseaux d'eau potable

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 04 avril 2023
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 17/05/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 046

SEANCE DU Mardi 16 mai 2023

Conseillers en exercice : 10
Présents en début de séance : 40
Présents pour le vote de cette délibération :10
Procuration(s) :3
Votants :13
Date de la convocation mercredi 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 16 mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LEROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration :

Madame Audrey BARAZER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Monsieur Marc QUEMENER donne procuration à Monsieur Joel GOUGAY

Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-046

OBJET : Décisions du maire**DÉCISION DU MAIRE N° 12-2023***Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner*

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

7	Le vieux tronc	31/01/2023
8	15 rue Paul Marzin	31/03/2023
9	34 rue Laennec	21/02/2023
10	17 rue du Pouly	17/03/2023
11	8 rue de Toul ar Hoat	17/03/2023
12	6 bis rue Toul ar Hoat	20/03/2023
13	8 kervao	21/03/2023
14	20 rue Paul Marzin	21/03/2023
15	kerbizien	21/03/2023
16	29 rue robespierre	29/03/2023
17	10 bis route de berrien	03/04/2023
18	8 rue Paul Gauguin	03/04/2023

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 13-2023*Portant sur la réparation d'un muret rue du Docteur Jacq*

Le 02 mai 2023,

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité de réparer le muret situé rue du Docteur Jacques en face de l'hôtel d'Angleterre afin d'éviter son éboulement.

Vu l'offre de l'EURL Thépaut Maçonnerie

DECIDE

De viser l'offre l'EURL Thépaut Maçonnerie Poullaouen (29) pour un montant TTC de 5 106€

- La dépense sera inscrite au Budget Principal 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 14-2023

Portant sur des travaux d'enrobé

sur le carrefour entre la rue du Général De Gaulle et la route du Fao

Le 05 mai 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu les travaux d'aménagement de l'aire de camping-car du Lac, il est prévu d'effectuer des travaux d'enrobé

Vu l'offre de la société Eurovia dans le cadre du marché à bon de commande de Mont d'Arrée Communauté

DECIDE

De viser l'offre Eurovia Bretagne agence de Morlaix (29) pour un montant TTC de 9 522,00€

- La dépense sera inscrite au Budget Principal.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 17/05/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 047

SEANCE DU Mardi 16 mai 2023

Conseillers en exercice : 10
Présents en début de séance : 40
Présents pour le vote de cette délibération :10
Procuration(s) :3
Votants :13
Date de la convocation mercredi 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 16 mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER. Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LEROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration :

Madame Audrey BARAZER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Marc QUEMENER donne procuration à Monsieur Joel GOUGAY
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-047

OBJET Subventions aux associations 2023

Suite à la commission "vie culturelle, sportives et associatives" qui s'est déroulée le 24 avril, Le Conseil est invité à se prononcer sur la proposition suivante :

<u>ASSOCIATIONS LOCALES</u>	Montant versé en 2022	Sollicité en 2023	Subvention 2023
_NOM			
AAPPMA (pêche et protection milieux aquatiques)	500 €	700 €	500 €
APE Ecole Jules Ferry	800 €	1000 €	800 €
Biiga Ne Moña	100 €		100 €
Chorale de l'Arrée	300 €	300 €	300 €
Circuit des sangliers/ Les Galouperien an Are	200 €	200€	200 €
Club Multiloisirs	100 €	120 €	120 €
Association de chasse "L indépendante"	250 €	250 €	250 €
Descendeurs de la mine	300 €	600 €	300 €
Entente sportive Berrien-Huelgoat	1500 €	2000 €	1500 €
Entraide et Solidarité Mont Leroux	150 €	150 €	150 €
Forme et détente	300 €	500 €	400 €
Le Petit Pion	200 €	200 €	200 €
Pétanque Huelgoataine	500 €	700 €	500 €
Steredenn Al Lenn	150 €	150 €	150 €
Scrabble Huelgoatain	70 €	80 €	70 €
TTAL (Tennis de Table)	800 €	800 €	800 €
Arthus Ciné	€	1000 €	300 €
Atelier de peinture TY AR LENN	100 €	200 €	100 €
TOTAL	7670 €		6740 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Montant versé en 2022	Sollicité en 2023	Proposition de la commission 2023
NOM			
Des problèmes des solutions	100 €	100 €	100 €
Sur les Traces de François Joncour	150 €	150 €	150 €
Handball Club des Monts d'Arrée	900 €	1000 €	800 €
Balade de Titouan	100 €	? €	100 €
IME Landerneau	20€	€	20 €
IME Carhaix	€	€	20 €
ZAO Ecole de musique de Berrien (Par enfant résidant à Huelgoat)	60 €	175 €	60 €
Lutin d'Ar Houat	€	400 €	400 €
Société hippique Carhaix (concours sur Huelgoat)		1000 €	400 €
Association de sauvegarde de l'ancienne mine de Locmaria	€	300 €	100 €
Total	1330 €		2150 €
Total subventions	9000€		8890 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

-DECIDE D'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessus

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 17/05/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 048

SEANCE DU Mardi 16 mai 2023

Conseillers en exercice : 10
Présents en début de séance : 40
Présents pour le vote de cette délibération :10
Procuration(s) :3
Votants :13
Date de la convocation mercredi 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 16 mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER. Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LEROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration :

Madame Audrey BARAZER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Marc QUEMENER donne procuration à Monsieur Joel GOUGAY
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-048

OBJET Dotation forfaitaire annuelle pour le comité de jumelage

Une convention a été signée en 2009 entre la commune et le comité de jumelage de Huelgoat (avec la commune de Saint Just).

La convention entre le conseil municipal de Huelgoat et le comité de jumelage prévoit dans l'article 8 que chaque année au comité une dotation globale forfaitaire qui est calculée sur la base d'une contribution par habitant (nombre figurant au dernier recensement officiellement publié).

Conformément aux termes de la convention, la dotation est votée chaque année lors du budget primitif. Monsieur le Maire propose de retenir une contribution de 0.50 € par habitant (1406 habitants au recensement du 1^{er} janvier 2023 INSEE), soit un montant total de 703.00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	8	
Vote contre :	4	M GUGAY, M QUEMENER, M TOSSER, et Mme MOREL
Abstention :	1	M DANIELOU

Décide d'octroyer au comité de jumelage de Huelgoat une dotation globale forfaitaire de 703.00€.

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 17/05/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 049

SEANCE DU Mardi 16 mai 2023

Conseillers en exercice : 10
Présents en début de séance : 40
Présents pour le vote de cette délibération :10
Procuration(s) :3
Votants :13
Date de la convocation mercredi 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 16 mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER. Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LEROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration :

Madame Audrey BARAZER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Monsieur Marc QUEMENER donne procuration à Monsieur Joel GOUGAY

Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-049

OBJET : Cotisation annuelle à l'association Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

La commune de Huelgoat a obtenu le Label "Communes du Patrimoine Rural de Bretagne" (CPRB), le 27 avril 2019 pour une durée de cinq ans.

La charte signée avec l'association prévoit à l'article 5 – Modalités d'utilisation du label, le versement annuel d'une cotisation dont le montant est égal à :

1,50 € par habitants ;

Population municipale au 1^{er} janvier 2023 : 1406 habitants (Donnée INSEE)

$1.50 * 1406 = \underline{2\ 109\ €}$

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	8	
Vote contre :	0	
Abstention :	5	M PEYREBESSE, Mme SEVEN, Mme MOREL, M TOSSER et M DANIELOU

-ACCEPTE D'attribuer la cotisation annuelle d'un montant de 2109€ à l'association des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 17/05/2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. Jacques THEPAUT**



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 050

SEANCE DU Mardi 16 mai 2023

Conseillers en exercice : 10
Présents en début de séance : 40
Présents pour le vote de cette délibération :10
Procuration(s) :3
Votants :13
Date de la convocation mercredi 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 16 mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER. Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LEROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration :

Madame Audrey BARAZER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Marc QUEMENER donne procuration à Monsieur Joel GOUGAY
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-050

OBJET : Subvention pacte Finistère 2030 – Travaux réseau eau potable à la roche cintrée

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre Pacte Finistère 2030 du Conseil Départementale du Finistère.

Une aide de 40 000€ avait déjà été attribuer pour la construction d'un boulodrome. Ce projet n'étant pas réaliser cette année, il est possible de faire un report sur un autre projet communal prévu cette année.

Cette aide concerne Le projet de renouvellement des canalisations d'eau potable rue de la roche cintrée.

La réalisation de ce projet permettra de remplacer les canalisations existantes en mauvais état.

Ce renouvellement a été classé comme chantier prioritaire par le délégataire pour l'eau et l'assainissement.

Le chantier concerne le remplacement de 841 mètre linéaire de canalisation et 40 habitations

Le montant a été estimé à 277 182 € HT hors maîtrise d'œuvre.

Plan de financement :

Financeurs	Dépense HT subventionnable	Taux	Montant sollicité de la subvention
Etat - DETR	277 182€	40 %	110 872€
CD 29 – Fonds Pacte Finistère 2030	277 182€	14 %	40 000€
Montant à la charge de la commune (Autofinancement)	277 182€	46 %	126 310 €
TOTAL (coût de l'opération HT)	277 182€	100 %	277 182€

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 19/05/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230516-2023_050-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 40 000€ au titre des Fonds du Pacte Finistère 2030

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 17/05/2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. Jacques THEPAUT**



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 051

SEANCE DU Mardi 16 mai 2023

Conseillers en exercice : 10
Présents en début de séance : 40
Présents pour le vote de cette délibération :10
Procuration(s) :3
Votants :13
Date de la convocation mercredi 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 16 mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER. Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LEROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration :

Madame Audrey BARAZER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Marc QUEMENER donne procuration à Monsieur Joel GOUGAY
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-051

OBJET : Tarifs 2023 pour l'aire de camping-car du lac

Monsieur rappelle à l'assemblée que le conseil municipal que les travaux d'installation d'un accès payant à l'aire du camping-car du Lac seront terminés pour cet été.

Il convient de délibérer les tarifs pour les usagers de l'aire.

Ces tarifs seront annexés à la régie camping

PRESTATIONS	2023
Accès de 24h pour un camping-car (Ce forfait comprend l'utilisation de la borne de service pendant une durée de 10min, l'accès à l'électricité et à un accès internet par Wifi). Le tarif est applicable toute l'année	13.00 €
Accès uniquement à la borne de service	5.00 €
Cout d'un ticket d'accès à l'aire perdu	60.00 €

De plus il est proposé aux membres du conseil de nommer l'aire de service, « Aire de camping-car du Lac »

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

DECIDE de retenir tous les tarifs de l'aire de camping-car du Lac proposés ci-dessus pour l'année 2023

DECIDE de nommer l'aire de service, « Aire de camping-car du Lac »

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 17/05/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 052

SEANCE DU Mardi 16 mai 2023

Conseillers en exercice : 10
Présents en début de séance : 40
Présents pour le vote de cette délibération :10
Procuration(s) :3
Votants :13
Date de la convocation mercredi 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 16 mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER

Absents : Madame Michèle MULLER. Monsieur Marc QUEMENER, Madame Aurore LEROUX, Madame Marie Laure SEVEN et Madame Audrey BARAZER

Procuration :

Madame Audrey BARAZER donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Marc QUEMENER donne procuration à Monsieur Joel GOUGAY
Madame Marie Laure SEVEN donne procuration à Monsieur Gaëtan PEYREBESSE

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-052

OBJET : Tarifs communaux – Avenant

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la création d'un tarif concernant l'utilisation d'un branchement provisoire sur le réseau électrique communal pour les manifestations à but lucratif.

Ce forfait serait de 40€ par jour d'utilisation.

Il est identique au forfait énergie déjà mis en place dans les bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, décide :

Voix Pour :	13
Voix Contre :	0
Abstention :	0

-Valide la mise en place de ce forfait de 40€

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 17/05/2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. Jacques THEPAUT**

